Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 723

Artikel: Vers l'égalité économique

Autor: Félice, Théodore de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266098

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vement

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION

M^{mo} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M^{mo} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Rien n'honore une femme autant que la conquête légitime de l'indépendance par le travail.

Mme Th. BENTZON.

Avis à nos abonnés

L'Administration et la Rédaction du «Mouvement Féministe» rappellent le numéro de notre Compte de chèques postaux 1. 943 à ceux qui ne nous ont pas encore versé le montant de leur abonnement 1947 (6 francs); elles remercient chaleureusement ceux qui se sont hâtés de faire ce versement et ceux encore qui ont eu la générosité d'arrondir la somme afin de soutenir l'effort de notre journal.

Vers l'égalité économique

La grève qui s'est déroulée fin novembre début décembre, en Suisse romande, dans une branche de l'horlogerie: l'industrie du cadran, branche de l'horlogerie: l'industrie du cadran, présente une grande importance au point de vue féministe. Les grévistes, en effet, ne réclamaient pas simplement différentes améliorations de leur sort, mais ouvrières et ouvriers évendiquaient l'égalité de rémunération pour les deux sexes. Sauf erreur, en Suisse, c'est la première fois, non pas que le mouvement syndical formule cette revendication, mais qu'elle figure parmi des buts de grève.

Revendication combien justifiée! Les décalqueuses considérées pendant trois mois

que les figure parms des outs de greve.

Revendication combien justifiée! Les décalqueuses considérées pendant trois mois comme des apprenties ne reçoivent aucune rémunération, alors que leur métier s'apprend en quelques jours. Les ouvrières sont payées 80 cent à l'heure, à quoi s'ajoutent 70 cent. à l'heure d'indemnité de renchérissement. Les très bonnes ouvrières travaillant aux pièces, peuvent gagner 1 fr. 10 de l'heure, c'est-à-dire toucher 1 fr. 80 (renchérissement compris). Les auxiliaires femmes sont payées 80 ct. + 70 ct.) tandis que les auxiliaires hommes reçoivent 1 fr. 30 à 1 fr. 40 de l'heure (c'est-à-dire touchent de 2 fr. à 2 fr. 40).

Pour l'impression des heures en relief, les hommes touchent pour la grosse frappe de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 plus les fatidiques 70 ct., les femmes à la petite frappe, travail analogue, touchent 80 ct. à 85 ct., plus l'indemnité de renchérissement.

Un lock-out a répondu à la grève. Des ar-

gue, touchent 80 ct. à 85 ct., plus l'indemnité de renchérissement.
Un lock-out a répondu à la grève. Des arbitres ont été désignés, et malheureusement, n'ont pas donné satisfaction à la revendication d'égalité des salaires. Ils lui ont cependant fait une certaine concession. Désormais le salaire moyen de base des femmes ne doit pas être inférieur de plus de 25 % à celui des hommes. L'indemnité horaire de 70 ct. désormais baptisée de « conjoncture », rest, désormais baptisée de « conjoncture », rest, des hommes. L'indemnité horaire de 70 ct., désormais baptisée de « conjoncture », reste acquise aux deux sexes. On est donc encore loin de l'égalité de salaire récemment réalisée en France comme dans les zones d'occupation soviétiques en Allemagne et en Autriche et américaine en Allemagne.

Cependant un progrès a été réalisé qui devrait inciter les femmes d'autres corporations, par exemple les employées de banque, à entrainer leurs collègues masculins à un mouvement pour l'égalisation de leurs traite-

vement pour l'égalisation de leurs traitements.1

L'esprit public suisse n'accepte que lente-ment l'égalité économique des deux sexes. Alors que nous étions parvenus à faire en-

¹ Nous attirons l'attention des lecteurs du Mouvement sur la statistique des salaires parue dans le numéro du 11 janvier.

L'Ecole d'Infirmières du Bon Secours GENÈVE

forme : des infirmières professionnelles, des puéricultrices, des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Programmes et renseignements Direction : 15, avenue Dumas

trer dans la loi genevoise du 2 mars 1946. trer dans la foi genevoise du 2 mars 1946, accordant des allocations de vie clière pour 1946, une disposition attribuant ces allocations au personnel féminin marié, quand il supporte en fait les obligations de chef de famille, le projet gouvernemental réglant ces allocations pour 1947, assimilait de nouveau ces femmes mariées aux célibataires ces femmes mariées aux célibataires.

ces femmes mariees aux celibataires.

La commission parlementaire a consenti à assimiler les femmes mariées chef de famille aux hommes mariés, mais la proposition de supprimer toute différence de traitement entre hommes et femmes mariés (l'égalité existe entre célibataires) a échoué, tant en commission culture de la particulation de la particul commission qu'en 2me et 3me débat au Grand

La réponse du chef du département des finances a été caractéristique. « Nous avons été dans l'obligation de maintenir cette disposition cette année, étant donné le résultat de la vodans l'obligation de maintenir cette disposition cette année, étant donné le résultat de la votaine indemnité aux femmes mariées, disposicouples. Vous avez vu avec quelles difficultés la loi nous permettant de conserver le personnel marié féminin, a été votée malgré l'appui de tous les partis, à l'exception du parti chrétien-social, elle ne l'a été qu'à une toute petite majorité. — Nous avons pensé qu'il fallait tenir compte de la volonté populaire en introduisant cette disposition » (il s'agissait d'une disposition refusant une certaine indemnité aux femmes mariées, disposition que la gauche voulait biffer). On remarquera combien est spécieux l'argument qui prétend déduire l'opposition du peuple à une certaine mesure, de ce qu'elle n'a été votée qu'à une faible majorité.

L'idée marche... mais lentement; elle marchera d'autant plus vite qu'un plus grand nombre de femmes s'attacheront à faire comprendre à leur entourage, l'injustice des inégalités de salaire pour raison de sexe.

Théodore de Félice.

Théodore de Félice.

Pour prévenir un malentendu

L'appel à la solidarité en faveur du Secrétariat féminin suisse, paru dans le numéro du 14 décembre du Mouvement, était bien fondé et nous espérons qu'il aura le résultat voulu. Il prétait cependant à confusion. En effet, les sociétés féminines affiliées à l'Alliance sont d'avis que celle-ci défend depuis longtemps, « les questions qui intéressent notre statut social, légal ou professionnel » et que leurs requêtes peuvent être adressées aux autorités fédérales par son entremise. C'est l'Alliance d'ailleurs qui avoit « l'avec d'ailleurs qui avoit « l'avec d'ailleurs qui avoit « l'avec d'ailleurs qui avoit » l'avec d'ailleurs qui avec d'ailleurs d'avec d'ailleurs qui avoit » l'avec d'ailleurs d'avec d'ailleurs d'avec d'ailleurs qui avoit » l'avec d'ailleurs qui avoit » l'avec d'avec d'ailleurs qui avoit » l'avec d'ailleurs qui avec d'ailleurs d'avec d'ailleurs d'ave L'appel à la solidarité en faveur du Secrédérales par son entremise. C'est l'Alliance d'ailleurs qui avait créé l'Office suisse des — Gest l'Alliance professions féminines, aujourd'hui la Section I du Secrétariat suisse.

Pour mieux compress

Pour mieux comprendre les relations exis-tant entre le Secrétariat et l'Alliance, il nous faut jeter un regard en arrière. Les fonda-trices de notre Centrale féminine suisse avaient espéré y englober les sociétés de touavaient espere y engioner les societes de tou-tes les tendances confessionnelles et politi-ques. Au début, cet idéal paraissait pouvoir être atteint. Mais à un moment donné, soit les femmes catholiques, soit les femmes socia-listes reçurent l'ordre de travailler dans leur propre domaine sous la direction respective de l'Eglise et du Parti. L'Alliance se trouve ainsi diminuée mais non pas vaincre. Dans autres de l'Alliance se trouve propre domaine sous la direction respective de l'Eglise et du Parti. L'Alliance se trouve ainsi diminuée, mais non pas vaincue. Dans la suite elle chercha toujours à s'associer aux autres organisations féminines lorsqu'il s'agissait d'une démarche importante auprès de nos autorités. Dans les domaines les plus divers, la collaboration soit avec les femmes catholiques de femmes, il s'adressaient besoin de l'appui des femmes, ils s'adressaient à l'Alliance, à la Ligue des femmes catholiques et à la Société d'utilité publique des femmes suisses. Pendant les années de guerre, cet ordre de choses s'est avéré très efficace, mais la multiplicité et l'extrême diversité des charges qui furent imposées à nos organisations centrales en rendirent l'administration de plus en plus compliquée. La Ligue des femmes catholiques possède un secrétariat.

parfait avec 2 secrétaires permanentes, deux beaux bureaux, toute sa documentation bien ordonnée. L'Alliance, elle, n'a rien d'analogue. Les membres de son comité sont censés faire tout le travail administratif bénévolement et tout le travail administratif bénévolement et à côté de leur vocation privée, professionnelle ou familiale. De ce fait, la présidente a une tâche écrasante, la secrétaire de même. Très souvent il s'agit de recueillir en un temps minimum l'adhésion d'un grand nombre d'associations à telle ou telle démarche officielle pour laquelle il faut leur fournir une documentation précise et bien étudiée. Il ent donc été normal que l'Alljance fondât son propre secrétariat le jour où elle dut reprendre son capital de la SAFFA, c'est-à-dire la somme qui lui était dévolue après la liquidation de l'exposition du travail féminin en 1928 et dont pendant 14 ans elle avait touché les indont pendant 14 ans elle avait touché les in-térêts avec la stipulation de les utiliser pour améliorer la situation de la femme qui exerce améliorer la situation de la femme qui exerce une profession. Mais à ce moment précis, plusieurs associations suisses lui demandèrent de créer un secrétariat féminin suisse afin d'élargir le champ d'action, de faire participer à son privilège de capitaliste les groupements plus pauvres. Fidèle à ses traditions, elle ne se cantonna pas dans ses limites acquises et dans l'espoir de réaliser mieux que par le passé l'idéal de ses fondatrices, elle fit un très gros sacrifice en faveur du secrétariat féminin suisse. Celui-ci devait d'ailleurs lui faciliter le travail administratif et aussi les travaux de documentation. Les commissions de l'Alliance devaient se tenir en contact étroit yaux de documentation. Les commissions l'Alliance devaient se tenir en contact étroit rational devalent se tein en contact cron-avec les sections correspondantes du Secréta-riat. Les autres associations suisses qui sup-portent avec elle le Secrétariat devaient jouir des mêmes droits et entreprendre, comme elle, des études et des démarches. De son côté, le Secrétariat devait être le centre de documentation et l'agent de liaison entre les associations

Trois années d'essai ont prouvé l'utilité du Secrétariat comme agent de liaison. Il a aussi rendu possible certaines études documentaires approfondies. Les associations suisses et les femmes individuellement seraient bien inspirées de le soutenir. L'Alliance ne pourra pas à la longue lui donner la subvention importante mais trop lourde qu'elle lui a versée pour ses premières années d'existence, de sorte qu'il deur terrese de la consenie qu'il devra trouver de nouvelles sources de

elle, a une autre mission basée sur une tradition éprouvée. Aussi longtemps qu'elle disposera de femmes prêtes à lui con-sacrer leur intérêt et leurs forces, elle pour-

sacrer leur intérêt et leurs forces, elle pour-suivra ses activités et restera pour nos autorités suisses un des centres féminins sur lesquels elles pourront compter. Le Secrétariat risque, s'il ne se tient pas à ses statuts, de faire double emploi avec l'Al-liance, mais nous espérons que cet écueil pourra être évité. La secrétaire des Sections II et III a d'ailleurs un cahier des charges i rempli qu'il se aeut être question pour le si rempli qu'il ne peut être question pour le Secrétariat de remplacer l'Alliance dans ce qu'elle offre d'essentiel aux sociétés qui lui sont affiliées. A. de M.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Assurance-vieillesse

Dans sa séance du 10 janvier la Commission des Lois de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses a discuté le projet de loi de l'Assurance-vieillesse et survivants, tel qu'il a été approuvé par les Chambres fédérales dans la session du mois de décembre.

La commission a décidé de recommander à

l'Alliance de prendre position en faveur du pro-jet, même si certaines de ses dispositions ne correspondent pas entièrement à cc que les femmes auraient désiré. La pratique montrera si quelques défauts doivent être corrigés à l'avenir. La commission demande à l'Alliance de faire,

en temps voulu, une propagande intense en fa-

veur de cette loi si longtemps attendue et dont en espère de bons résultats.

L'Alliance, comme on vient de le lire a décidé de soutenir le projet fédéral d'assurance-vieil-lesse. On verra, par l'article qui suit, que certaitesse. On verta, par tarticle qui suit, que certai-nes femmes, même suffragistes, ne suivront pas ce moi d'ordre et qu'elles préféreraient qu'on corrigeât dès maintenant les défauts du projet et non pas après avoir commencé l'expérience. (Réd.).

Il importe lorsqu'on discute de l'assurance-vieil-

Il importe lorsqu'on discute de l'assurance-vieillesse de se rendre compte qu'il s'agit d'un problème complexe et qu'on ne crée pas une assurance généralisée pour tout un peuple sans que cette institution ait de multiples conséquences au point de vue de l'économie du pays.

Gardons-nous de tomber dans ce terrible travers de notre époque de slogans et de propagande totalitaire, où ceux qui ne sont pas de l'avis des autres sont traités de « saboteurs ». Ne peut-on plus chez nous, en Suisse, discuter d'une question sans passer immédiatement pour communiste pour les uns ou fasciste pour les autres.

Il faut se souvenir que c'est de Genève que partit l'initiative pour l'Assurance-vieillesse signée par plus de 180.000 citoyens. C'est le Comité de

par plus de 180.000 citoyens. C'est le Comité de Genève qui finit par imposer l'idée du finance-ment de l'Assurance-vicillesse par le système des Caisses de compensation militaire consacrant le 2 % des employeurs et des employés à l'Assuince-vieillesse.

Le Conseil fédéral avant le dépôt de l'initia-

tive avait nettement pris position contre l'idée, nième de l'assurance. C'est grâce aux efforts de ce Comité qui travaille depuis 1940 et qui groupe plus de 50 associations, où pour la première fois sont réunis des citoyens de toutes tendances, que l'Assurance-vieillesse a été replacée au première rang des présecuentions des Autestées des présecuents des présecuents des présecuents des présecuents des présecuents de la constant de l'activité de la constant de l'activité de mier rang des préoccupations des Autorités et du

Pays.

La grande difficulté d'une Assurance-vieillesse généralisée est son financement. De nombreux projets ont été mis sur pied. A Genève, pour n'en citer que quelques-uns, M. le Professeur Burky a préconisé un impôt sur l'alcool beau-coup plus élevé que ne le prévoit le projet officiel. Une autre idée a surgi, institutant un impôt spécial sur le Kwh. M. Lechner, secrétaire général de l'Hospice général dans une brochure récente qui traite du financement de l'assurance propose qui traite du financement de l'assurance propose qui traite du financement de l'assurance, propose une solution intéressante où il prend le système de la répartition et de la capitalisation « en les assouplissant l'un par l'autre » comme il le dit lui-même: une rente minimum d'appoint ayant comme base la répartition et une rente complécomme base la répartition et une rente complémentaire, individuelle, venant augmenter la rente minimum obligatoire qui serait financée conformément au système de la capitalisation. Le travail de M. Lechner mériterait qu'on s'y arrête mais cela dépasserait le cadre de cet article. Ce que nous avons voulu montrer c'est qu'il existe de fervents partisans de l'Assurance-vieilesse qui hésitent à dire oui et amen au projet du Conseil fédéral et qui cherchent loyalement à construire une Assurance-vieillesse viable et que

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél.9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothé-rapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du doudénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Convalescences.

Médecin-chef: **Dr. H. Müller.**Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE